Année 1952. — N° 42. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 16 Octobre 1952.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 48e SÉANCE

Séance du Mercredi 15 Octobre 1952.

SOMMAIRE

Présidence de M. Albert Sarraut.

1. — Procès-verbal (p. 945).
2. — Demande de discussion d'urgence d'une proposition (p. 945).
3. — Dépôt de demandes d'avis (p. 946).
4. — Dépôt d'une proposition (p. 946).
5. — Renvoi de deux propositions aux commissions compétentes (p. 946).
6. — Candidature à une commission (p. 946).
7. — Propositions de modifications à la composition de commissions (p. 946).
8. — Règlement de l'ordre du jour : MM. Boiteau, le président (p. 946).

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

(La séance est ouverte à dix-neuf heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 14 octobre 1952 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE D'UNE PROPOSITION

M. le président. A la première séance du 11 juillet dernier, MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et les membres du groupe du mouvement républicain populaire ont déposé une proposition (n° 318, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953 les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer

La discussion d'urgence de cette proposition est demandée par vingt-quatre conseillers ; la présence de vingt d'entre eux doit être constatée par appel (1).

Conformément au paragraphe 1er de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

(1) La demande est signée de : MM. Lhuillier, Max André, Randretsa, Bour, Boisdon, Mme Lefaucheux, M. Schmitt, Mlle Le Ber, MM. Griaule, La Gravière, Le Brun Kéris, Do Huu Thinh, Schock, Mme la princesse Yukanthor, MM. Alduy, Léon, Vignes ; Thonn Ouk, Chastenet, Marquet, Jumilon, Bidet, le colonel Béchon, Jacobson.

— 3 —

DEPOT DE DEMANDES D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 32 concernant la protection des dockers contre les accidents (n° 3414, A. N., 2e législature).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 345, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis, présentée par la commission de l'agriculture, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture (n° 3411, A. N., 2e législature).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 346, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture, des chasses, des pêches et des forêts. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Randretsa une proposition tendant à demander au Gouvernement de la République: 1° d'étudier la situation financière à Madagascar et 2° de mettre à la charge de l'Etat certaines indemnités attribuées au personnel non ressortissant du territoire.

La proposition sera imprimée sous le n° 347, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

— 5 —

RENVOI DE DEUX PROPOSITIONS AUX COMMISSIONS COMPETENTES

M. le président. A la séance du 7 octobre, il a été procédé au dépôt de la proposition de MM. Cornet, Schleiter, Signoret, le colonel Bichon, de Gouyon, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir au profit des cadres de réserve des troupes coloniales les facilités ferroviaires de la période d'avant-guerre (carte de surclassement et permis).

Cette proposition, qui a reçu le n° 334, sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense de l'Union française. (*Assentiment.*)

A la séance du 7 octobre, il a été procédé au dépôt de la proposition de MM. Le Brun-Kéris, Vignes, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, demandant au Gouvernement de veiller, sans préjudice des harmonisations nécessaires, à préserver l'Union française de certaines tendances colonialistes qui se sont fait jour à la commission économique du conseil de l'Europe.

Cette proposition, qui a reçu le n° 335, sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des relations extérieures. (*Assentiment.*)

— 6 —

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa séance d'hier, l'Assemblée avait réservé à un conseiller non inscrit un siège à la commission de la défense de l'Union française.

M. Gaudart est candidat pour siéger à cette commission.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de cette candidature.

La désignation n'interviendra qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 7 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de deux propositions de modifications à la composition de commissions.

Le groupe socialiste S. F. I. O. propose M. Reverbori pour remplacer M. Thomas à la commission de comptabilité.

Le groupe Union métropole outre-mer (Indépendants) propose M. Signoret, pour remplacer M. Daber, dans la commission de comptabilité.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront que dans un délai d'une heure.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents, qui vient de se réunir, propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mardi 21 octobre 1952, à quinze heures;

Jeudi 23 octobre 1952, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Séance du mardi 21 octobre 1952, à seize heures:

Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. le médecin général Sicé tendant à demander à l'Assemblée de l'Union française de s'associer à l'hommage rendu à Mgr Augouard à l'occasion de la commémoration de son centenaire (n° 340, année 1952).

Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer (n° 348, année 1952).

M. Boiteau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boiteau.

M. Boiteau. Je tiens à signaler que la première des affaires proposée à l'inscription à l'ordre du jour par la conférence des présidents n'est pas en état. Il est regrettable que la conférence ait fait une telle proposition.

M. le président. C'est l'Assemblée qui doit décider sur cette proposition de la conférence des présidents. Laissez-moi le temps de la consulter.

M. Boiteau. C'est une décision que l'Assemblée va prendre, c'est entendu, mais je tiens à mettre cette dernière devant ses responsabilités en signalant qu'elle viole son règlement en inscrivant à son ordre du jour une proposition qui n'est pas en état.

M. le président. La conférence des présidents propose, d'autre part, l'ordre du jour suivant pour la séance du jeudi 23 octobre, à quinze heures:

Suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance du mardi 21 octobre 1952.

Je consulte l'Assemblée sur les ordres du jour proposés par la conférence des présidents.

Personne ne demande la parole ?...

Ces propositions sont adoptées.

En conséquence l'ordre du jour de la séance du mardi 21 octobre est ainsi fixé:

Mardi 21 octobre, à seize heures, séance publique:

1° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. le médecin général Sicé tendant à demander à l'Assemblée de l'Union française de s'associer à l'hommage rendu à Mgr Augouard à l'occasion de la commémoration de son centenaire (n° 340, année 1952);

2° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire, dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer (n° 318, année 1952).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 15 octobre 1952.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le mercredi 15 octobre 1952, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Tenir séance publique, le mardi 21 octobre 1952, à seize heures pour:

a) La décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 340, année 1952) tendant à demander à l'Assemblée de l'Union française de s'associer à l'hommage rendu à Monseigneur Augouard à l'occasion de la commémoration de son centenaire;

b) La décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition (n° 318, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer.

II. — Tenir séance publique le jeudi 23 octobre 1952, à quinze heures pour:

La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du mardi 21 octobre 1952.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.